

ATTESTATION D'ACCUEIL

DOCUMENTS A FOURNIR

- **Pièces à fournir**

Le demandeur de l'attestation d'accueil doit présenter **les originaux** des pièces suivantes :

- Formulaire** : La demande est faite et signée sur place sur un formulaire de demande [cerfa n° 10798*03](#) remis au guichet de la mairie.
- un justificatif d'identité** (carte d'identité, passeport, titre de séjour)
- un document prouvant sa qualité de propriétaire, de locataire ou d'occupant du logement dans lequel il compte héberger le ou les visiteurs** (comme un titre de propriété ou un bail locatif),
- un justificatif de domicile récent** (comme une facture d'eau, d'électricité ou de téléphone ou une quittance de loyer),
- tout document permettant d'apprécier ses ressources** et sa capacité à héberger le ou les étrangers dans des conditions normales de logement (par exemple bulletins de salaire, dernier avis d'imposition),
- Un **timbre fiscal de 30 €**,
- si l'attestation d'accueil est demandée pour des enfants mineurs** non accompagnés par leurs parents, fournir une attestation sur papier libre rédigée du ou des détenteurs de l'autorité parentale, et précisant notamment la durée et l'objet du séjour des enfants.

Coût (Depuis le 1er janvier 2011)

30 € à régler au moyen **de timbres fiscaux**.

Cette taxe est due, même en cas de refus de la demande.